



Nom de famille de mon fils et modifications

Par Visiteur

A la naissance de mon fils, son pere et moi nous avons choisi qu'il porte les deux noms de famille dans l'ordre suivant: le nom du pere suivi du nom de la mere. Je voulais savoir s'il était possible de modifier cet ordre et si oui quelles sont les démarches ?

Par Visiteur

Bonjour

Afin de répondre au mieux à votre question je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Dans quel but?

Cordialement

Par Visiteur

Sachant que le pere ne prend aucune responsabilité et qu'au niveau postale cela pose parfois probleme... alors je voulais juste modifier l'ordre des noms

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Malheureusement vous ne pouvez pas procéder à ce changement car cela équivaudrait à un changement de nom, procédure qui n'est possible qu'avec un motif légitime.

Vous ne pouvez pas non plus ne retenir que l'un des deux noms.

Je suis navrée.

Bien cordialement